

Communiqué du bureau du Conseil de fondation

Le 16 mars 2020

Aux membres du personnel, aux membres de comité et aux partenaires

Pour faire suite aux dernières décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'État, prises sur la base d'une aggravation de la situation sanitaire, nous vous informons des décisions suivantes.

A l'exception des suivis individuels à réaliser via téléphones et autres moyens de contact à distance,

1. Les centres sont fermés au public et toutes les activités suspendues, conformément aux décisions du Conseil de fondation du 14 mars 2020.
2. L'accueil en service minimum ne peut, en l'état, être assuré, étant considéré l'interdiction des rassemblements, en intérieur ou extérieur de plus de 5 personnes.
3. La présence hors murs des TSHM est suspendue, pour des raisons de protection du personnel.
4. Les colloques et séances collectives comprenant plus de 5 personnes sont à annuler ou à organiser par conférence téléphonique ou par visio-conférence.

Le personnel reste en service et doit être joignable par les responsables. Il doit rester disponible, consulter tous les jours sa messagerie professionnelle et suivre les indications concernant les activités prévues. Il reste à disposition de l'institution.

La diffusion sur les sites internet, groupes WhatsApp, Instagram, Facebook et autres, des informations en prévention de santé publique, reconnues comme valides, est à privilégier à très hautes doses, en particulier auprès des groupes de jeunes et d'adolescents.

Il est nécessaire de préciser pour chaque équipe, à l'intention de la coordination de région, les noms et coordonnées des portables des personnes de contact de chaque lieu, ainsi que leur.e suppléant.e.

Nous comptons sur votre diligence et votre solidarité.

Avec nos meilleurs messages.

Charles Beer, président du conseil de fondation
Anne Hiltpold, vice-présidente du conseil de fondation
Pascal Thurnherr, président FCLR
Yann Boggio, secrétaire général FASE